

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 12 septembre 2013, une note d'information relative à l'augmentation de capital en numéraire de Crédit du Maroc. La souscription est réservée aux porteurs de droits de souscriptions (DPS).

L'augmentation de capital porte sur un maximum de 803.621 actions qui seront émises selon les modalités suivantes :

- Prix de souscription : 550 DHS par action ;
- Prime d'émission : 450 DHS par action ;
- Parité de souscription : une action nouvelle pour 12 DPS
- Montant maximum de l'opération : 441.991.550 DHS
- Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2013
- Période de souscription : du 1<sup>er</sup> Octobre 2013 au 31 Octobre 2013 inclus;

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
  - A tout moment au siège social de Crédit du Maroc;
  - Sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des Teneurs de comptes ;
  - Sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

**Contact CDVM:**

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/022/2013

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières